



COMMUNIQUÉ

Concerne: CR104 à Nospelt

Objet: Réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux routiers

L'Administration des Ponts et Chaussées tient à vous informer que, dans le cadre de travaux routiers,

le CR104 à Nospelt sera barré à toute circulation du 17 septembre 2026 à 07h00 jusqu'au 18 septembre 2026 à 20h00.

Des feux de signalisation seront mis en place sur le CR103A et le CR104A afin de régler la circulation pendant toute la durée des travaux, du 17 septembre 2026 à 07h00 jusqu'au 18 septembre 2026 à 20h00.

Une déviation sera mise en place suivant le plan en annexe.

Nous restons à votre disposition pour des informations supplémentaires.